

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON POPULAIRE

mardi 26 novembre 2024 À 18 H 30

## LA PRÉSIDENTE, SYLVIE VIDAL, PRÉSENTE L'ORDRE DU JOUR :

- Acceptation de la démission de la Présidente
- Élection du/de la nouveau/nouvelle Président·e
- Élection d'un·e autre poste du Bureau (selon membre élu à la Présidence)

## Étaient présents

Membres élus : Serge Anceau – Charlotte Bourgois – Caroline Carré – Marie Flury – Gilles et Rosemarie Forcinal – Kiong-Hi Hudelot – David Lefevre – Marylène Grenapin-Chaulet – Emmanuel Marie-Calixte – Cécile Miquel – Pascale Morange – Martine Rocca – Sylvie Vidal – Samantha Villani – Tristan Sadeghi – et Julienne Turan.

Membres de droits : Adélaïde Couillard Bach – Pauline Gacon – Nathalie Leleu – Alisson Mallanguery.

## Étaient excusé·es :

Jean-Maurice Campagné – Marie Chevassu – Suzanne Chirescu – Alexie Lorca – Richard Galera – Clément Lalande – Amin Mbarki – Roman Spilotros

## 1 – SUJET NON PRÉSENTÉ DANS L'ORDRE DU JOUR

L'atelier Mosaïque : La directrice a dû suspendre l'atelier à la date du jeudi 7 novembre 2024 en vertu de la mise en protection d'un salarié. En effet, le nouveau professeur de mosaïque à la rentrée de septembre 2024 a présenté sa démission après quatre semaines de cours du fait d'une ambiance délétère dans le cours. Il était particulièrement affecté par les remarques violentes dont il faisait l'objet dans le cadre de son cours, de la part de ses élèves. La directrice demande au Conseil d'administration de soumettre au vote la suspension d'un an de l'atelier mosaïque afin de rembourser l'ensemble des adhérent·es, y compris celles qui ne demandent pas le remboursement pour envisager une reprise des ateliers à la rentrée de septembre 2025 après avoir étudié leur contenu et le public à qui l'adresser. Le remboursement des frais engagés par les élèves seraient souhaitables avant la clôture comptable. C'est pourquoi le sujet, qui n'a pas été mis à l'ordre du jour, ne peut attendre le prochain Conseil d'administration le 11 février 2025. Les adhérents qui effectuent directement la demande de remboursement sont aussitôt remboursés. Les neuf adhérents dont il a été question plus haut refusent le remboursement. Elles ont été reçues par l'Elue à la Culture et à l'Éducation populaire et la Directrice du développement culturel de la Ville de Montreuil. La Ville leur a rappelé la loi : elle n'a pas à faire d'ingérence dans les décisions du Conseil d'administration de la Maison populaire, seul organe décisionnaire et représentatif de la gouvernance de la Maison populaire.

Certains membres du Conseil d'administration demandent un report de cette question car celle-ci n'a pas été mise à l'ordre du jour et les éléments sont insuffisants pour y répondre en toute connaissance. Il est convenu que le sujet sera traité en Bureau à la prochaine date le 10 décembre 2024. Il est proposé que les membres du Bureau préparent le Conseil d'administration du 11 février 2025 et qu'ils réfléchissent à tous les éléments à fournir pour que le vote soit possible le 11 février.

## 2 – ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE LA PRÉSIDENTE

Question d'un administrateur : Est-ce que le Conseil d'administration a son mot à dire lorsque la Présidente lui présente sa démission? La lettre de démission de Madame Vidal en tant que Présidente et administratrice a été reçue par tous les membres du Conseil d'administration et la procédure est ainsi : il faut soumettre au Conseil d'administration sa démission et le Conseil peut accepter ou refuser.

Madame la Présidente, Madame Vidal remercie le Conseil d'administration, ses membres, les membres du Bureau et la Directrice de la Maison populaire, souligne le fait qu'elle a beaucoup appris lors de ses nombreuses années en tant qu'administratrice et vice-présidente et depuis 2021 en tant que Présidente. Madame Forcinal la remercie de la manière dont elle a assuré la Présidence avec beaucoup de sérénité. Madame Gacon remercie sincèrement la Présidente pour ces années de Présidence, pour lui avoir transmis son attachement à la Maison pop, avoir

apporté une dimension de conciliation et d'apaisement au sein des instances démocratiques et lui avoir témoigné à plusieurs reprises ses félicitations quant à sa manière de diriger la Maison populaire. Elle salue également son enthousiasme et sa fervente implication, ainsi que celle de son conjoint, dans le projet du *Cycle des veilleurs*, projet phare de la Maison populaire.

La démission de Madame Vidal de ses fonctions de Présidente et d'administratrice est acceptée à l'unanimité.

### **3 – ÉLECTION DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTE**

Monsieur Tristan Sadeghi présente sa candidature pour la Présidence de la Maison populaire. Il souhaite amener du commun au sein du Conseil d'administration et permettre aux commissions de prendre pleinement leur place. Il est juriste en collectivité et a pleinement conscience des responsabilités que lui incombent ce poste.

Question d'une administratrice : Comment envisager ce rôle dans une vie de jeune actif déjà bien occupé ? Tristan Sadeghi veut répartir les tâches, coordonner les actions de chacun, utiliser les ressources et compétences de chacun. Tristan est d'ores et déjà référent à l'Amapop des œufs et des volailles.

Vote : 17 votants. 17 votes pour la candidature de Tristan Sadeghi. Tristan Sadeghi est élu nouveau Président de la Maison Populaire.

Départ de la représentante de la Mairie, Mme Leleu.

Un membre du Conseil d'Administration souligne qu'il aurait préféré qu'elle soit présente avant de pouvoir prendre une décision.

### **4 – ÉLECTION D'UN-E AUTRE POSTE DU BUREAU (SELON MEMBRE ÉLU À LA PRÉSIDENTE)**

Monsieur Sadeghi renonce au poste de Secrétaire adjoint de la Commission Amap et Jardins.

Le poste de Secrétaire adjoint de la Commission Amap et Jardins est ouvert : Madame Forcinal présente sa candidature.

Vote : 17 votants. 16 votes pour et 1 vote blanc.

Rose-Marie Forcinal est donc élue nouvelle Secrétaire adjointe de la Commission Amap et Jardins.

La séance est levée à 20 h.

---

## **CALENDRIER**

le mardi 11 février 2025 – 19 h :  
prochain Conseil d'Administration

